



FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY
FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY
SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND
SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION
Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

Concept de protection pour les entraînements et les matchs amicaux dès le 6 juin 2020

Version : 5 juin 2020

Auteur : Alain Boson – Franck Mulhauser / Task Force Coronavirus FSIH



Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs amicaux :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux matchs amicaux. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne.

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, avant et après les matchs amicaux, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements et pour tous les matchs amicaux. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus du club. Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

4. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou des matchs amicaux, doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Prénom Nom**. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).



FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY
FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY
SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND
SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION

Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

5. Prescriptions spécifiques

Mode de communication

Re

- La FSIH communiquera par courrier électronique le concept de reprise du 6 juin 2020 des activités sportives à tous les clubs, toutes les Associations cantonales et au coach J+S de chaque club. Le département arbitral se charge de diffuser son propre concept.
- Ce concept sera disponible dans les 3 langues officielles sur le site internet de la FSIH dès le 5 juin 2020.

Fédération Suisse Inline Hockey
Task Force Coronavirus

Franck Mulhauser

Alain Boson